

Évangile de Jésus Christ selon saint Luc

En ce temps-là,
quelques sadducéens
– ceux qui soutiennent qu’il n’y a pas de résurrection –
s’approchèrent de Jésus
et l’interrogèrent :

« Maître, Moïse nous a prescrit :
*Si un homme a un frère
qui meurt en laissant une épouse mais pas d’enfant,
il doit épouser la veuve
pour susciter une descendance à son frère.*

Or, il y avait sept frères :
le premier se maria et mourut sans enfant ;
de même le deuxième, puis le troisième épousèrent la veuve,
et ainsi tous les sept :
ils moururent sans laisser d’enfants.

Finalement la femme mourut aussi.

Eh bien, à la résurrection,
cette femme-là, duquel d’entre eux sera-t-elle l’épouse,
puisque les sept l’ont eue pour épouse ? »

Jésus leur répondit :

« Les enfants de ce monde prennent femme et mari.

Mais ceux qui ont été jugés dignes
d’avoir part au monde à venir
et à la résurrection d’entre les morts
ne prennent ni femme ni mari,
car ils ne peuvent plus mourir :
ils sont semblables aux anges,
ils sont enfants de Dieu
et enfants de la résurrection.

Que les morts ressuscitent,
Moïse lui-même le fait comprendre
dans le récit du buisson ardent,
quand il appelle le Seigneur
le Dieu d’Abraham, Dieu d’Isaac, Dieu de Jacob.

Il n’est pas le Dieu des morts, mais des vivants.
Tous, en effet, vivent pour lui. »

Alors certains scribes prirent la parole pour dire :

« Maître, tu as bien parlé. »

Et ils n’osaient plus l’interroger sur quoi que ce soit.